



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 09192

Numéro SIREN : 388 161 960

Nom ou dénomination : 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2016 sous le numéro de dépôt 40646



1604069101

DATE DEPOT : 2016-04-22

NUMERO DE DEPOT : 2016R040646

N° GESTION : 1992B09192

N° SIREN : 388161960

DENOMINATION : 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

ADRESSE : 5 rue Saint Georges 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2016/04/14

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

RENOUELEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

PE du 14 Avril 2016 - R.S.R.T. :

**2/4 BOULEVARD HAUSSMANN**

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 38 112,25 €

Siège de liquidation : 5 rue Saint Georges - 75009 PARIS

388 161 960 RCS PARIS

923 9192

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 14 AVRIL 2016**

Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

22 AVR. 2016

Sous le N° 40 646

Le 14 avril 2016 à 12 heures, l'associé unique de la Société est réuni en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société au 5 rue Saint Georges 75009 PARIS, sur convocation du liquidateur.

La société ATIT, Société civile au capital de 3 700 euros, ayant son siège social à PARIS (75009), 5 rue St Georges, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 839 277, est propriétaire de 100% des parts sociales,

La société ATIT, liquidateur est représentée par Affine R.E. sa gérante, elle-même représentée par Madame Maryse AULAGNON, préside la séance.

La société MONCEAU FINANCE CONSEIL, représentée par M. Bernard-Raphaël LEFEVRE, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Madame Olivia ROCHE est désignée comme secrétaire.

Il est constaté que l'associé unique est présent, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- Un exemplaire des statuts.
- Le rapport de gestion établi par le liquidateur
- Le rapport du Commissaire aux comptes.
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'associé unique, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :  
(...)

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Le mandat des Commissaire aux comptes et des Commissaires aux comptes suppléants arrivant également à expiration, nous vous proposons :

- de renouveler le cabinet MONCEAU FINANCE CONSEIL, 23 rue de la Boetie à Paris (75008),
- de nommer Monsieur BERGUERIE Vincent, 34 rue de l'Arcade à Paris (75008),

pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités nécessaires en application de la présente assemblée.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Atit  
Représentée par AFFINE RE  
Maryse AULAGNON

La Secrétaire  
Olivia ROCHE